



# Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne

Elaboration de la stratégie collective



Scénarios contrastés  
Juin 2012





## Sommaire

### Analyse comparative des scénarios contrastés .....3

- 1. Rappel de la méthodologie ..... 4

### L'élaboration des scénarios contrastés. 6

- 1. Les postulats de départ..... 7
- 2. Les enjeux identifiés..... 7
- 3. L'arborescence des objectifs..... 7

### Présentation des scénarios contrastés. 11

- 1. Présentation des scénarios..... 12
- 2. Présentation du tableau croisé..... 14



# Analyse comparative des scénarios contrastés

# 1. Rappel de la méthodologie

## 1.1. Les objectifs

L'objectif de ces scénarios contrastés est de mieux connaître le degré de l'urgence à corriger les modes actuels d'utilisation et de gestion de la ressource et des milieux aquatiques, et de hiérarchiser les actions à engager.

Ces scénarios sont l'illustration d'alternatives fortes portant sur la protection et/ou la réhabilitation des milieux et la satisfaction des usages par rapport au scénario tendance qui a été mis en évidence lors de la phase précédente. Ils doivent permettre d'évaluer les impacts de différentes actions pouvant être mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés au préalable par la CLE sur le patrimoine eau.

Ce travail permet de guider les choix de la CLE dans la détermination ultérieure de la stratégie collective à adopter.

Ces scénarios ont déjà été construits à l'aide du métaplan et à partir du travail effectué par les membres des commissions thématiques les 13 mai et 3 juillet 2008.

Les éléments constitutifs aux documents du SAGE ont été précisés suite à l'évolution des textes réglementaires - la LEMA de décembre 2006, et son décret d'application du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et la circulaire du 21 avril 2008 -, et l'approbation du SDAGE en novembre 2009. Il était indispensable de reprendre et approfondir ces scénarios et d'aider les membres de la CLE :

- à se réapproprier les enjeux du territoire et les mesures proposées par les commissions thématiques en 2008,
- à décider de la future stratégie collective, base du contenu des futurs documents du SAGE.

Pour cela, une analyse comparative des scénarios contrastés a été réalisée. Cette analyse est la traduction de l'expression et des attentes des acteurs du SAGE, exprimées au fil d'une démarche de concertation menée en continu.

## 1.2. La méthodologie

Un travail continu de vulgarisation était essentiel pour que tous les acteurs, spécialistes ou non, techniciens ou non, acquièrent une même compréhension des enjeux du SAGE et se mobilisent sur la problématique de la gestion durable de l'eau. Le partage de connaissances et d'informations est une composante majeure du processus participatif. Par ailleurs, les réunions de travail, réunissant les acteurs de la démarche, sont des temps incontournables de la concertation au service de la construction cohérente et durable du projet.

Ainsi, les acteurs ont été rencontrés plusieurs fois au fil de la démarche :

- Cinq entretiens individuels ont été réalisés pour un premier recueil sur l'éventail des possibilités du futur SAGE en termes d'objectifs :

- La DREAL : le 30 mars
  - L'Agence de l'eau : le 17 avril
  - Le président de la CLE : le 12 avril
  - Un vice-président : le 16 avril
  - La Chambre d'agriculture : le 16 avril.
- 
- Après la longue période écoulée entre l'arrêt du SAGE et son redémarrage, une étape d'appropriation ou de réappropriation du travail déjà effectué. était primordial. Ainsi, une Commission Locale de l'Eau de relance a eu lieu le 12 avril (27 participants), complétée par une inter-commission le 23 avril (13 participants).
  
  - Une série de 3 commissions thématiques a été organisée pour compléter et affiner les scénarios contrastés :
    - La commission thématique « Activités humaines, pollutions diffuses ou ponctuelles » : le 23 avril (12 participants)
    - La commission thématique « Gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau » : le 24 avril (13 participants)
    - La commission thématique« Préservation et restauration des milieux aquatiques » : le 24 avril (13 participants)



# L'élaboration des scénarios contrastés

# 1. Les postulats de départ

Dans le but d'une présentation de scénarios compréhensible par tous, et simple à élaborer, le choix s'est porté sur certaines « règles du jeu » permettant une construction partagée par le plus grand nombre d'acteurs. Ces postulats sont les suivants :

- Proposer des scénarios extrêmes pour ne pas laisser la possibilité aux acteurs de choisir un des scénarios contrastés comme stratégie collective
- Elaborer des objectifs chiffrables quand cela est possible
- Envisager les mesures de manière pleine et entière pour permettre ensuite aux acteurs de les sectoriser lors de la stratégie collective

## 2. Les enjeux identifiés

Les phases précédentes du SAGE (état des lieux, diagnostic, scénario tendance) ont permis d'identifier les trois enjeux locaux suivants :

- Améliorer la qualité des eaux de surface
- Sécuriser et gérer la quantité de la ressource en eau
- Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques.

## 3. L'arborescence des objectifs

### 3.1. L'obligation de résultats imposée par la DCE

L'objectif global est identique pour les trois scénarios. Il répond à l'obligation de résultats imposée par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cet objectif est l'atteinte du bon état/potentiel des eaux et des milieux aquatiques.

Les objectifs par masse d'eau sont :

Code ME	Nom de la masse d'eau	Etat écologique		Etat chimique		Etat Global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
<b>Cours d'eau</b>							
FRGR0567	L'Auzance et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
FRGR0568	La Ciboule et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2027
FRGR0569	La Vertonne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2027
FRGR1864	Le Goulet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
FRGR1882	Le Tanchet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2027	Bon état	2027
FRGR1896	Le Gai Chatenay et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
FRGR2236	L'Ile Bernard et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
<b>Plans d'eau</b>							
Aucune							
<b>Eaux côtières et de transition</b>							
FRGC50	Vendée - Les Sables	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
FRGC51	Sud - Vendée	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
<b>Eaux souterraines</b>							
FRG028	Vie - Jaunay	Bon état		Bon état		Bon état	
FRG029	Auzance - Vertonne - petits côtiers	Bon état		Bon état		Bon état	
FRG030	Socle du BV du marais poitevin	Bon état		Bon état		Bon état	
<b>Masses d'eau fortement modifiées</b>							
Aucune							
<b>Masses d'eau artificielles</b>							
Aucune							

## 3.2. Les objectifs spécifiques

### Enjeu « Améliorer la qualité des eaux de surface »

#### ● Thème : « La qualité de l'eau »

#### Eléments de diagnostic :

Entre 2009 et 2011, la qualité physico-chimique dans les cours d'eau était la suivante :

- 12,5 à 42 mg/l de nitrates selon les cours d'eau (percentile 90, ce qui correspond à la deuxième valeur la plus haute de l'année)
- 0,1 à 0,6 mg/l de phosphore total selon les cours d'eau
- Une eau globalement de bonne qualité physico-chimique dans la retenue de Sorin-Finfarine. Avec une qualité moyenne en molécules phytosanitaires
- Des problèmes microbiologiques, d'éléments-traces et d'hydrocarbures dans les eaux littorales (ports, sites de production ostréicole, sites de pêche à pied)
- Des objectifs DCE non atteints par 2 masses d'eau « cours d'eau » pour ce qui concerne l'état chimique (hydrocarbures, phtalate (DEHP)).

#### Rappel des « seuils »

	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
NO <sub>3</sub> mg/l	10	50			

	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
P mg/l	0,05	0,2	0,5	1	

Pour l'alimentation en eau potable :

- - 0,1 µg/l par molécule et 0,5 µg/l pour le total des pesticides pour les eaux brutes

#### Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques choisis sont les suivants :

- Scénario 1 : Maintien de l'état physico-chimique actuel des masses d'eau (< 50mg/ l en NO<sub>3</sub>, inférieur à 0,6 mg/l en phosphore total)
- Scénario 2 : Amélioration de l'état physico-chimique des masses d'eau (40mg/ l en NO<sub>3</sub>, inférieur à 0,4 mg/l en phosphore total)
- Scénario 3 : Atteinte et renforcement du bon état physico-chimique des masses d'eau (inférieur à 35 mg/ l en NO<sub>3</sub>, inférieur à 0,2 mg/l en phosphore total, inférieur à 0.1 µg/l par substance et 0.5 µg/l en substances cumulées pour les molécules phytosanitaires dans la retenue Sorin Finfarine).



## Enjeu « Sécuriser et gérer la quantité de la ressource en eau »

### ● Thème : « La gestion quantitative de l'eau »

#### Eléments de diagnostic :

Le diagnostic a mis en évidence plusieurs problématiques :

- Des objectifs DCE non atteints par les 7 masses d'eau « cours d'eau » pour ce qui concerne l'hydrologie : des assècs ou étiages sévères liés au substrat, au climat, à la superficie des bassins versants, à la présence de retenues collinaires sur cours d'eau sans dispositif de contournement, à des prélèvements superficiels et à la présence de plans d'eau.
- Des contaminations bactériologiques des zones de production conchylicoles et sur les sites de pêche à pied.

#### Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques choisis sont :

- Scénario 1 : Maintien du niveau actuel de prélèvements hors AEP entre le 01 avril et le 30 octobre
- Scénario 2 : Réduction des prélèvements hors AEP entre le 01 avril et le 30 octobre
- Scénario 3 : Réduction des prélèvements souterrains et interdiction des prélèvements superficiels hors AEP entre le 01 avril et le 30 octobre

### ● Thème : « L'optimisation de la ressource en eau potable »

#### Eléments de diagnostic :

Les éléments de diagnostic sont les suivants :

- Un territoire déficitaire de 3,5 Mm<sup>3</sup> par an
- Des prélèvements très importants : 6,1 Mm<sup>3</sup> pour l'usage domestique et 6,2 pour l'agriculture (irrigation)
- Des prélèvements croissants et une saisonnalité importante
- Une ressource superficielle : la retenue de Sorin-Finfarine, de 1,5 Mm<sup>3</sup>

#### Objectifs spécifiques :

Ainsi, les objectifs spécifiques sont :

- Scénario 1 : Pérennisation de la ressource que constitue la retenue de Sorin-Finfarine exclusivement pour l'AEP
- Scénario 2 : Réduction de la consommation moyenne par abonné
- Scénario 3 : Réduction de la consommation moyenne par abonné.

## Enjeu « Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques »

### ● Thème : « La morphologie des cours d'eau »

#### Eléments de diagnostic :

Les problématiques sont les suivantes :

- Des milieux intéressants, très diversifiés et rares pour certains (marais, estuaires, bocage) ; intérêt écologique des cours d'eau côtiers et des milieux associés
- Des objectifs DCE non atteints par les 7 masses d'eau « cours d'eau » pour ce qui concerne la morphologie

#### Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques sont :

- Scénario 1 : Non dégradation de l'état des cours d'eau
- Scénario 2 : Réduction de l'écart au bon état des masses d'eau
- Scénario 3 : Atteinte du bon état sur toutes les masses d'eau prévues pour 2021

### ● Thème « L'amélioration du fonctionnement des zones humides »

#### Eléments de diagnostic :

9,5% de la surface du SAGE est constitué de zones humides, dont 3,7% de marais.

Les zones humides subissent des altérations depuis plusieurs années. Concrètement, on observe :

- Une disparition des prairies subhalophiles, en bordure de l'Auzance
- Une diminution des annexes connectées sur la Vertonne
- Des zones humides sont cultivées ou partiellement cultivées et d'autres sont plantées (en peuplier) ou partiellement plantées.
- Phénomène d'eutrophisation dans les marais.

#### Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Scénario 1 : Préservation des zones humides
- Scénario 2 : Hiérarchisation des zones humides
- Scénario 3 : Détermination des Zones Humides d'Intérêt Ecologique Particulier (ZHIEP)



# Présentation des scénarios contrastés

# 1. Présentation des scénarios

## 1.1. Scénario 1 : un SAGE a minima, qui répond aux obligations réglementaires

Ce scénario reprend :

- les dispositions du SDAGE et d'autres mesures réglementaires (mesures Grenelle, ouvrages prioritaires, classement des cours d'eau, etc.) s'appliquant au SAGE Auzance Vertonne.
- les quelques mesures qui semblent incontournables aux acteurs

### Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 :

Les dispositions à prendre en compte sont les suivantes :

#### ● Dispositions s'appliquant à tous les SAGE

- 1B-1 : plans d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (diagnostic CTMA en cours),
- 4A-2 : plan de réduction des pesticides,
- 8A-2 : plan d'action de préservation et de gestion des zones humides,
- 8E-1 : inventaires des zones humides (réalisés),
- 11A-1 : inventaire des têtes de bassins versants,
- 15B-2 : volet pédagogique.

#### ● Dispositions s'appliquant aux SAGE littoraux

- 10D-1 : diagnostic et plan de maîtrise des pollutions des zones conchylicoles (étude en cours).

#### ● Dispositions s'appliquant aux SAGE à certaines conditions

- 7B-2 : programme d'économie d'eau pour tous les usages (lié à la disposition 7A-1 : bassin nécessitant une protection renforcée à l'étiage),
- 8C-1 : délimitation et gestion des marais rétro-littoraux,
- 10B-1 : plan de gestion des dragages (si des ports nécessitent des opérations de désenvasement),
- 12A-1 : volet sur la culture du risque (s'il existe un enjeu inondation pour l'habitat ou les activités).

### Autres mesures réglementaires :

D'autres mesures à portée réglementaire sont également prises en compte, telles que les mesures Grenelle, les ouvrages prioritaires, le classement des cours d'eau.

Des mesures ne sont pas obligatoires mais semblent incontournables par les acteurs de la CLE :

- Les actions de sensibilisation (hors agriculture)
- L'entretien des cours d'eau
- Le renouvellement des réseaux d'adduction d'eau

**Ce scénario est composé de 23 mesures.**

## **Scénario 2 : un SAGE qui privilégie la pérennisation des activités humaines et la mobilisation des acteurs sur les problématiques environnementales**

Ce scénario reprend toutes les mesures du scénario 1, et les mesures qui concernent :

- l'amélioration de la qualité de l'eau (assainissement, animation collective agricole),
- l'optimisation de la ressource en eau (mise en place de sous compteurs, sensibilisation),
- la restauration des cours d'eau,
- l'amélioration de la fonctionnalité des zones humides,
- et la gestion des espèces invasives.

**Ce scénario est composé de 41 mesures.**

## **Scénario 3 : un SAGE offensif sur tous les enjeux**

Ce scénario reprend toutes les mesures des scénarios 1 et 2, ainsi que celles qui concernent :

- l'amélioration des pratiques agricoles (conseil individuel, gestion de la fertilisation, désherbage alternatif, implantation de haies),
- la restauration lourde des zones humides,
- et la gestion des eaux pluviales.

**Ce scénario est composé de 58 mesures.**

## 2. Présentation du tableau croisé

Afin d'éclairer la lecture du tableau croisé, voici un guide de lecture :

La maîtrise d'ouvrage qui pourrait potentiellement porter l'action

L'intitulé de la mesure

L'intitulé du scénario

Les objectifs spécifiques

Scénarios contrastés - Tableau croisé - SAGE Auzance-Vertonne												
Numéro de la mesure	Dispositions du SDAGE	Intitulé des mesures	Portée réglementaire ou opérationnelle	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Scénario 1 : Un SAGE qui répond aux obligations réglementaires			Scénario 2 : Un SAGE qui privilégie la pérennisation des activités humaines et la mobilisation des acteurs sur les problématiques environnementales				
					Critères techniques et sociologiques	Critères environnementaux	Critères économiques	Critères techniques et sociologiques	Critères environnementaux	Critères économiques		
Légende de l'analyse multicritère :					Mobilisation	Faisabilité technique	Efficacité	Mobilisation	Faisabilité technique	Efficacité		
					Objectif global : atteinte du bon état DCE			Objectif global : atteinte du bon état DCE				
Améliorer la morphologie des cours d'eau					Objectif spécifique : Non dégradation de l'état des cours d'eau			Objectif spécifique : Atteinte du bon état pour 50% des masses d'eau prévues pour 2021				
1	11A-1	Mieux connaître les cours d'eau Réaliser un inventaire précis des cheutes et des îlots de bassin versants selon une démarche participative Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau	R/O	Structure porteuse des actions "cours d'eau", Syndicat Mixte AV	+++	+++	++	210 000,00 €	+++	+++	++	210 000,00 €
2		Travaux d'entretien et embauche d'un technicien	R/O	Structure porteuse des actions "cours d'eau", syndicats mixtes des marais	++	+++	++	A recalculer suite à la réalisation de l'étude préalable au CTMA	++	+++	++	A recalculer suite à la réalisation de l'étude préalable au CTMA (définition du secteur prioritaire)
3		Travaux de restauration (travaux lourds)	R/O	Structure porteuse des actions "cours d'eau", syndicats mixtes des marais					+	++	+++	A recalculer suite à la réalisation de l'étude préalable du CTMA (définition du secteur prioritaire)
15B-2		Sensibiliser sur l'intérêt des écosystèmes aquatiques et sur la gestion des cours d'eau	Opérationnelle	Structure porteuse des actions "cours d'eau", syndicats mixtes des marais	+	+++	+	10 000 €	+	+++	+	10 000 €

Le numéro de la mesure

La référence de la disposition du SDAGE à laquelle la mesure du SAGE se rattache

Les mesures pouvant faire l'objet d'une règle, disposition ou actions opérationnelles

La valeur des critères techniques, sociologiques et économiques des mesures

Scénarios contrastés																			
Numéro de la mesure	Dispositions du SDAGE	Intitulé des mesures	Portée réglementaire ou opérationnelle	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Scénario 1 : un SAGE a minima, qui répond aux obligations réglementaires				Scénario 2 : Un SAGE qui privilégie la pérennisation des activités humaines et la mobilisation des acteurs sur les problématiques environnementales				Scénario 3 : Un SAGE offensif sur tous les enjeux						
					Critères techniques et sociologiques		Critères environnementaux	Critères économiques	Critères techniques et sociologiques		Critères environnementaux	Critères économiques	Critères techniques et sociologiques		Critères environnementaux	Critères économiques			
					Mobilisation	Faisabilité technique	Efficacité		Mobilisation	Faisabilité technique	Efficacité		Mobilisation	Faisabilité technique	Efficacité				
Objectif global : atteinte du bon état DCE					Objectif global : atteinte du bon état DCE					Objectif global : atteinte du bon état DCE									
<b>Améliorer la morphologie des cours d'eau</b>					<b>Objectif spécifique : Non dégradation de l'état des cours d'eau</b>					<b>Objectif spécifique : Atteinte du bon état pour 50% des masses d'eau prévues pour 2021</b>					<b>Objectif spécifique : Atteinte du bon état sur toutes les masses d'eau prévues pour 2021</b>				
<b>Mieux connaître les cours d'eau</b>																			
1	11A-1	Réaliser un inventaire précis des chevelus et des têtes de bassin versants selon une démarche participative	R/O	Structure porteuse des actions "cours d'eau", Syndicat Mixte AV	+++	+++	++	210 000.00 €	+++	+++	++	210 000.00 €	+++	+++	++	210 000.00 €			
<b>Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau</b>																			
2		Travaux d'entretien et embauche d'un technicien	R/O	Structure porteuse des actions "cours d'eau", syndicats mixtes des marais	++	+++	++	A recalculer suite à la réalisation de l'étude préalable du CTMA	++	+++	++	A recalculer suite à la réalisation de l'étude préalable du CTMA (définition du secteur prioritaire)	++	+++	++	A recalculer suite à la réalisation de l'étude préalable du CTMA (définition du secteur prioritaire)			
3		Travaux de restauration (travaux lourds)	R/O	Structure porteuse des actions "cours d'eau", syndicats mixtes des marais								A recalculer suite à la réalisation de l'étude préalable du CTMA (définition du secteur prioritaire)				A recalculer suite à la réalisation de l'étude préalable du CTMA (définition du secteur prioritaire)			
4	15B-2	Sensibiliser sur l'intérêt des écosystèmes aquatiques et sur la gestion des cours d'eau	Opérationnelle	Structure porteuse des actions "cours d'eau", syndicats mixtes des marais	+	+++	+	10 000 €	+	+++	+	10 000 €	+	+++	+	10 000.00 €			
<b>Améliorer la continuité des cours d'eau</b>																			
5	1B-1	Assurer la transparence des ouvrages sur cours d'eau	R/O	Structure porteuse des actions "cours d'eau", syndicats mixtes des marais	+	++	+++	Cf. étude CTMA	+	++	+++	Cf. étude CTMA	+	++	+++	Cf. étude CTMA			
6	1B-1	Déterminer des objectifs de taux d'étagement	Réglementaire																
<b>Mieux gérer les espèces aquatiques</b>																			
<b>Mieux connaître les écosystèmes et les espèces piscicoles pour mieux les gérer</b>																			
7	15B-2	Mettre en place un observatoire de suivi des espèces aquatiques d'eau douce et d'eau salée, y compris les espèces envahissantes	Opérationnelle	Syndicat Mixte AV	++	+++	+		++	+++	+		++	+++	+				
8		Gérer les espèces invasives	Opérationnelle	Structure porteuse des actions "cours d'eau", syndicats mixtes des marais, associations de propriétaires					++	++	++		++	++	++				
<b>Améliorer le fonctionnement des zones humides</b>					<b>Objectif spécifique : Préservation des zones humides</b>					<b>Objectif spécifique : Hiérarchisation des zones humides</b>					<b>Objectif spécifique : Détermination des Zones Humides d'Intérêt Ecologique Particulier (ZHIEP)</b>				
<b>Réaliser un plan de gestion des zones humides</b>																			
9	15B-2	Sensibiliser sur l'intérêt des zones humides	Opérationnelle	Syndicat Mixte AV	+	+++	+	10 000 €	+	+++	+	10 000 €	+	+++	+	10 000.00 €			
10	8A-2	Assurer une protection des zones humides au travers des documents d'urbanisme	Réglementaire	Commune	++	++	+		++	++	+		++	++	++				
11	8A-2	Améliorer la fonctionnalité des zones humides (entretien, végétalisation, circulation et/ou rétention de l'eau)	R/O	?					++	++	+	A déterminer suite au travail de priorisation des ZH	++	++	++	A déterminer suite au travail de priorisation des ZH			
12	8A-2	Réaliser une restauration lourde	R/O	?									++	++	++	A déterminer suite au travail de priorisation des ZH			
<b>Gérer, préserver et restaurer les marais</b>																			
13	8C-1	Mettre en place un plan de gestion durable des marais intégrant la continuité écologique	R/O	Propriétaires, syndicats mixtes des marais	+	++	+++		+	++	+++		+	++	+++				
<b>Améliorer la gestion quantitative</b>					<b>Objectif spécifique : Maintien du niveau actuel de prélèvements hors AEP entre le 01 avril et le 30 octobre</b>					<b>Objectif spécifique : Réduction des prélèvements hors AEP entre le 01 avril et le 30 octobre</b>					<b>Objectif spécifique : Réduction des prélèvements souterrains et interdiction des prélèvements superficiels hors AEP entre le 01 avril et le 30 octobre</b>				
<b>Mieux gérer les différents prélèvements</b>																			
14	7A-1	Etudier les volumes prélevés et définir les volumes prélevables dans les eaux superficielles et souterraines	R/O	Syndicat Mixte AV, chambre d'agriculture	+	+++	++	70 000.00 €	+	+++	++	70 000.00 €	+	+++	++	70 000.00 €			
15	7B-2	Mise en place de retenues collinaires en cas de nouveaux prélèvements superficiels et souterrains pour l'irrigation	R/O	Irrigants, chambre d'agriculture	++	+++	+++		++	+++	+++		++	+++	+++				
16	7B-2	Mise en place de retenues de substitution aux prélèvements superficiels (en étiage) et souterrains existants	R/O	Irrigants, chambre d'agriculture					++	+++	+++		++	+++	+++				
17	15B-2	Informersur la répartition des consommations d'eau et leur évolution	Opérationnelle	Syndicat Mixte AV	+	+++	+		+	+++	+		+	+++	+				
18		Assurer la déconnexion des retenues sur cours d'eau (par dérivation ou substitution)	R/O	Structure porteuse du volet milieux aquatiques									+	+	+++	A calculer suite à l'étude préalable CTMA			
19		Interdire la création de plans d'eau (hors retenues collinaires)	Réglementaire						+	++	+++		+	++	+++				
20		Rappeler la réglementation relative aux forages (justification, risques encourus en cas d'infraction)	Réglementaire						+	+	+		+	+	+				
<b>Récupérer l'eau de pluie</b>																			
21		Former la population à la récupération de l'eau	Opérationnelle	Syndicat Mixte AV					+	+++	+	10 000 €	+	+++	+	10 000.00 €			
22		Mettre en place des dispositifs de récupération de l'eau	Opérationnelle	Collectivités, particuliers					+	+++	+		+	+++	+				
<b>Mieux gérer les eaux pluviales</b>																			
23		Etablir un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	R/O	Communes ou communauté de communes					++	++	+	195 000 €	++	++	+	195 000.00 €			
24		Favoriser l'infiltration et le traitement des eaux pluviales	R/O	Communes									++	++	++				

Scénarios contrastés																
Numéro de la mesure	Dispositions du SDAGE	Intitulé des mesures	Portée réglementaire ou opérationnelle	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Scénario 1 : un SAGE à minima, qui répond aux obligations réglementaires			Scénario 2 : Un SAGE qui privilégie la pérennisation des activités humaines et la mobilisation des acteurs sur les problématiques environnementales			Scénario 3 : Un SAGE offensif sur tous les enjeux					
					Critères techniques et sociologiques		Critères économiques	Critères techniques et sociologiques		Critères économiques	Critères techniques et sociologiques		Critères économiques			
					Mobilisation	Faisabilité technique	Efficacité	Mobilisation	Faisabilité technique	Efficacité	Mobilisation	Faisabilité technique	Efficacité			
		Légende de l'analyse multicritère : + faible ++ moyen +++ fort			Objectif global : atteinte du bon état DCE			Objectif global : atteinte du bon état DCE			Objectif global : atteinte du bon état DCE					
<b>Optimiser la ressource en eau potable</b>				Objectif spécifique : Pérennisation de la ressource que constitue la retenue de Sorin-Finfarine exclusivement pour l'AEP				Objectif spécifique : Réduction de la consommation moyenne par abonné				Objectif spécifique : Réduction de la consommation moyenne par abonné				
<b>Réduire la consommation d'eau</b>																
25		Assurer un renouvellement régulier des réseaux d'adduction d'eau potable (gestion patrimoniale)	R/O	SIAEP	++	+	++	13 786 300.00 €	++	+	++	13 786 300.00 €	++	+	++	13 786 300.00 €
26		Réutiliser les eaux traitées de la station d'épuration des Sables d'Olonne pour l'arrosage des espaces verts	Opérationnelle	Communauté de Communes des Olonnes									+++	+	+++	
27	7B-2	Réaliser un diagnostic de consommation d'eau	R/O	Collectivités	+++	++	+	A calculer	+++	++	+	A calculer	+++	++	+	A calculer
28	7B-2	Mettre en place des dispositifs d'économie d'eau en ciblant les acteurs ayant le plus de marge de manœuvre	Opérationnelle	Particuliers, collectivités, gestionnaires de campings	++	+++	++		++	+++	++		++	+++	++	
29	15B-2	Sensibiliser et former la population (et les irrigants) à l'économie d'eau	Opérationnelle	Vendée Eau					+	+++	+	10 000 €	+	+++	+	10 000 €
30		Mise en place de sous-compteurs dans les logements collectifs	Opérationnelle	Bailleurs sociaux					++	+++	++	324 800.00 €	++	+++	++	324 800.00 €
<b>Protéger les personnes et les biens contre les inondations</b>																
<b>Mieux prévoir le risque d'inondation et développer la culture du risque</b>																
31	12A-1	Promouvoir la culture du risque à partir des outils existants (PAPI, PCS, DICRIM)	Opérationnelle	Collectivités	++	+++	++		++	+++	++		++	+++	++	
<b>Améliorer la qualité des eaux</b>				Objectif spécifique : Maintien de l'état physico-chimique actuelles des masses d'eau : - NO3 : inférieur à 50 mg/l pour tous les cours d'eau - Phosphore total : inférieur à 0,6 mg/l pour tous les cours d'eau				Objectif spécifique : Amélioration de l'état physico-chimique des masses d'eau : - NO3 : inférieur à 40 mg/l pour tous les cours d'eau - Phosphore total : inférieur à 0,4 mg/l pour tous les cours d'eau				Objectif spécifique : Atteinte et renforcement du bon état physico-chimique des masses d'eau : - NO3 : inférieur à 35 mg/l pour tous les cours d'eau - Phosphore total : inférieur à 0,2 mg/l pour tous les cours d'eau - Phyto : 0,1 µg/l par substance et 0,5				
<b>Améliorer la prévention des pollutions</b>																
32		Mettre en place une coordination des plans communaux de sauvegarde à l'échelle du bassin versant pour les risques de pollutions industrielles	Opérationnelle	Syndicat Mixte AV									+++	++	+++	
33	10D-1	Réaliser un diagnostic "pollution" au niveau des parcs conchylicoles à l'aval du bassin du Payré et à la Gachère	Opérationnelle	Syndicat Mixte AV	+++	+++	++	120 000.00 €	+++	+++	++	120 000.00 €	+++	+++	++	120 000.00 €
<b>Améliorer l'assainissement</b>																
34		Réaliser des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées	R/O	Communes, communauté de communes					++	+++	+	195 000.00 €	++	+++	+	195 000.00 €
35	10D-1	Mise aux normes des dispositifs (station d'épuration (S.T.E.P.), réseau d'assainissement, stockage boues et bassin d'orage) : 25 dispositifs	R/O	Communes, communauté de communes					++	++	+	A recalculer	++	++	+	A recalculer
36		Réaliser une étude de faisabilité pour un traitement plus poussé des STEP inférieure à 2000 EH							+++	+++	+		+++	+++	+	
37		Réaliser un diagnostic des réseaux concernant la surverse par temps de pluie							++	++	+		++	++	+	
38		Etudier la faisabilité de non rejet en période estivale des stations d'épurations dans les bassins versants ayant des problèmes d'hydrologie (réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation par exemple)							++	++	+		++	++	+	
39	10D-1	Réhabiliter le système d'assainissement individuel (points noirs)	R/O	Particuliers					+	+	+	81 600 000.00 €	+	+	+	81 600 000.00 €
40		Instaurer un suivi régulier des dispositifs ANC posant problème (points noirs)							+	+++	+		+	+++	+	
41		Mise en place d'un diagnostic de pollution dans le cadre d'une opération "ports propres"	R/O	Ports / CCI									++	++	+	62 000.00 €
42		Sensibiliser la population et les collectivités à la diminution des rejets	Opérationnelle	Syndicat Mixte AV	+	+++	+	10 000 €	+	+++	+	10 000 €	+	+++	+	10 000 €
<b>Améliorer la gestion des dragages portuaires</b>																
43	10B-1	Réaliser un plan de gestion de dragage des ports	R/O	Ports / CCI	++	++	+++		++	++	+++		++	++	+++	
<b>Améliorer les pratiques agricoles</b>																
44	10D-1	Mieux gérer les effluents d'élevage : compostage, matériel d'épandage	Opérationnelle	Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte AV									++	++	++	216 000.00 €
45		Mieux gérer la fertilisation minérale (plan de fumure NPK, bilan des minéraux, etc.)	Opérationnelle	Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte AV									++	++	+++	1 426 000.00 €
46	4A-2	Diagnostic de parcelles à risques et élaboration d'un plan de désherbage	R/O	Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte AV	+++	+++	++	690 000.00 €	+++	+++	++	690 000.00 €	+++	+++	++	690 000.00 €
47	4A-2	Développement du désherbage mécanique	Opérationnelle	Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte AV									+	++	+++	227 000.00 €
48		Sensibilisation collective des agriculteurs pour diminuer les rejets	Opérationnelle	Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte AV					+	+++	++	75 000.00 €	+	+++	++	75 000.00 €
49		Promouvoir le conseil individuel	Opérationnelle	Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte AV									++	+++	+++	450 000.00 €
50		Accompagner la reconversion en agriculture biologique	Opérationnelle	Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte AV									+	+++	+++	
<b>Mieux aménager l'espace</b>																
51		Réaliser des schémas d'aménagement de l'espace	R/O	Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte AV									++	+++	+	
52		Implantation de haies anti-érosives	Opérationnelle	Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte AV									+	+++	+++	
<b>Mieux entretenir les espaces publics</b>																
53		Réalisation d'un plan de gestion de l'herbe (diagnostic, formation des agents, zonage, plan de désherbage, gestion de l'herbe)	R/O	Communes, communauté de communes	+++	+++	+++	54 000.00 €	+++	+++	+++	54 000.00 €	+++	+++	+++	54 000.00 €
54		Gestion différenciée des espaces publics	R/O	communes									+++	+++	++	
55		Utiliser des techniques de désherbage alternatives : investissement et fonctionnement	R/O	Communes, communauté de communes									++	++	+++	920 000.00 €
<b>Mettre en œuvre, animer et suivre le SAGE</b>																
<b>Améliorer la connaissance de la qualité de l'eau et des pollutions</b>																
56	15B-2	Étoffer le suivi et diffuser l'information sur l'ensemble des paramètres physico-chimiques et biologiques	Opérationnelle	Syndicat Mixte AV	++	+++	+	150 000.00 €	++	+++	+	150 000.00 €	++	+++	+	150 000.00 €
57		Suivi de l'évolution socio-économique du territoire (socio-économie, usages, écologie, etc.)	Opérationnelle	Syndicat Mixte AV	+++	+++	+		+++	+++	+		+++	+++	+	
<b>Mettre en place une structure de coordination</b>																
58	15B-2	Fonctionnement de la structure porteuse (administration, communication) et coordination des actions et implication des acteurs (faire connaître le SAGE, mettre en place des chartes, etc.)	Opérationnelle	Syndicat Mixte AV	++	+++	++	600 000.00 €	++	+++	++	600 000.00 €	++	+++	++	600 000.00 €